

## COMMUNE DE BENY

### COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 24 novembre 2004 à 20 h 00

#### NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

L'an deux mille quatre et le **mercredi vingt quatre novembre à 20 heures,**

le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,  
**Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **20 novembre 2004**

Date d'affichage **20 novembre 2004**

**Présents :** Georges RODET – Jean-François NALLET – Geneviève GUILLON - Yves FAVIER – Françoise BILLOUD – Michèle DANANCIER – Elie BERARD – Gilles DONGUY – Georges LAURENT – Ernest MARQUIS – Isabelle OVIGUE – Jean-Claude GONOD – Christophe HUMBERT.

**Absents :** Joël CORNATON, Alexandre PROST

**Pouvoir :** Joël CORNATON donne pouvoir à Elie BERARD

**Secrétaire :** Geneviève GUILLON

Le compte rendu de la réunion du 20 octobre 2004 est approuvé à l'unanimité.

#### ENQUETE PUBLIQUE

##### Nouveau plan d'épandage des boues de la station de BOURG EN BRESSE

La ville de BOURG EN BRESSE est en cours d'élaboration d'un nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration. Ce dossier est soumis à enquête publique et la commune est invitée à donner son avis sur ce dossier.

Après étude et examen approfondi du dossier, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur le projet cité ci-dessus sous réserve que :

- 1°) le périmètre d'épandage permettant le recyclage complet de la production de boues soit respecté et ne soit pas étendu.
- 2°) les résultats du suivi analytique régulier des sols soient transmis sous forme de synthèse en Mairie.

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que le PLU a été déposé auprès des Administrations et que celles-ci doivent déposer leurs observations et émettre un avis avant le 15/01/2004.

Il fait part de la réponse favorable de la Chambre d'Agriculture sous réserve que soient prises en compte les remarques suivantes :

- Véron : Classement en zone A de l'exploitation agricole
- Au Bourg : Classement en zone N des parcelles situées au Sud Ouest

## COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de mettre à jour les commissions communales suivantes

### COMMISSION FINANCES

**Responsable Georges RODET**, Geneviève GUILLON, Yves FAVIER, Jean-François NALLET, Françoise BILLOUD

### COMMISSION BATIMENTS

**Responsable Jean-François NALLET**, Georges RODET, Michèle DANANCIER, Alexandre PROST, Jean-Claude GONOD, Ernest MARQUIS, Isabelle OVIQUE

### COMMISSION VOIRIE

**Responsable Yves FAVIER**, Georges LAURENT, Elie BERARD, Christophe HUMBERT, Ernest MARQUIS, Gilles DONGUY

### COMMISSION LOISIRS – CULTURE – BULLETIN MUNICIPAL

**Responsable Geneviève GUILLON**, Alexandre PROST, Jean-François NALLET, Joël CORNATON, Françoise BILLOUD, Michèle DANANCIER

### COMMISSION URBANISME – PLU – ASSAINISSEMENT

**Responsable : Jean-François NALLET**, Jean-Claude GONOD, Françoise BILLOUD, Yves FAVIER, Elie BERARD

### COMMISSION ENVIRONNEMENT (Fleurissement, déchetterie, décorations, pêche, chasse)

**Responsable Françoise BILLOUD**, Alexandre PROST, Christophe HUMBERT, Elie BERARD, Ernest MARQUIS, Joël CORNATON

### COMMISSION AGRICULTURE

**Responsable Elie BERARD**, Yves FAVIER, Georges LAURENT,

### COMMISSION CIMETIERE

**Responsable Françoise BILLOUD**, Yves FAVIER, Elie BERARD, Georges RODET,  
Geneviève GUILLON

**CONSEIL D'ECOLE – AFFAIRES SCOLAIRES**

**Responsable Georges RODET**, Ernest MARQUIS, Christophe HUMBERT

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Responsable : Georges RODET**

**Titulaires :** Yves FAVIER                      **Suppléants :** Geneviève GUILLON  
Jean-Claude GONOD                                              Georges LAURENT  
Jean-François NALLET                                              Joël CORNATON

**ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE**

**Délégué : Elie BERARD**

**COMMISSION MAISON RETRAITE - MARPA**

**Délégué titulaire**                      **Le Maire : Georges RODET**  
**Délégué suppléant**                      Geneviève GUILLON

**ELECTION DES DELEGUES DES DIFFERENTES STRUCTURES  
INTERCOMMUNALES**

Le Conseil Municipal procède à l'élection des nouveaux délégués chargés de la représenter au sein  
des différentes structures communales :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY**

**Délégués titulaires :** Georges RODET, Maire – Yves FAVIER et Jean-François NALLET  
**Délégués suppléants :** Jean-Claude GONOD, Isabelle OVIQUE

**SIVOM**

**Délégués titulaires :** Jean-François NALLET, Michèle DANANCIER  
**Délégués suppléants :** Joël CORNATON, Elie BERARD

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE**

**Délégué :** Ernest MARQUIS

**SYNDICAT D'ELECTRICITE DE LA HAUTE BRESSE**

**Délégués :** Ernest MARQUIS, Jean-Claude GONOD

**SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN SEVRON-SOLNAN**

**Délégués titulaires :** Françoise BILLOUD, Georges LAURENT  
**Délégués suppléants :** Christophe HUMBERT, Elie BERARD

## **SYNDICAT DE DISTRIBUTION D'EAU BRESSE-REVERMONT**

**Délégués titulaires** : Joël CORNATON, Geneviève GUILLON

**Délégués suppléants** : Yves FAVIER, Christophe HUMBERT

## **SIVOS**

**Délégués** : Jean-François NALLET, Gilles DONGUY

## **ASSOCIATION TOURISTIQUE DU REVERMONT (A.T.R.)**

**Délégué titulaire** : Françoise BILLOUD

**Délégué suppléant** : Yves FAVIER

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

**Président** : Georges RODET, Maire

**Elus municipaux** : Françoise BILLOUD, Joël CORNATON, Christophe HUMBERT, Michèle DANANCIER

## **INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX ELUS**

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 20 novembre 2004 dans laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et de quatre Adjoint.

Le Conseil Municipal prend connaissance des modalités de calcul des indemnités de fonction relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE, à l'unanimité de fixer le montant des indemnités allouées aux élus, à compter du 20 novembre 2004 comme suit :

- . Maire : 20 % de l'indice 1015
- . 1<sup>er</sup> Adjoint : 12.25 % de l'indice 1015 (8.25 % + 4% du Maire)
- . 2<sup>ème</sup> Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015
- . 3<sup>ème</sup> Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015
- . 4<sup>ème</sup> Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015

- PRECISE que conformément à l'article L.2123-20-1 créé par l'article 78 de la loi du 27 février 2002 et à l'article 99 de la loi du 27 février 2002, la présente délibération est annexée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus

## **DECISION MODIFICATIVE n° 4 : RESTRUCTURATION DES LOCAUX SCOLAIRES ET CHAUFFAGE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits supplémentaires concernant la restructuration des locaux scolaires et les travaux de chauffage de la Mairie

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2158 : Autres matériels & outillage		1300.00 €		
D 2313 – 120 : Restructuration locaux scolaires		2900.00 €		
R 1331 – 120 : Restructuration locaux scolaires				4200.00 €
<b>Total</b>		4200.00 €		4200.00 €
<b>Total Général</b>		<b>4200.00 €</b>		<b>4200.00 €</b>

### DECISION MODIFICATIVE n° 5 : MAITRISE D'OEUVRE DE LA RESTRUCTURATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits supplémentaire concernant la maîtrise de la restructuration des locaux scolaires

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2313 – 120 : Restructuration locaux scolaires		500.00 €		
R 1331 – 120 : Restructuration locaux scolaires				500.00 €
<b>Total</b>		500.00 €		500.00 €
<b>Total Général</b>		<b>500.00 €</b>		<b>500.00 €</b>

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### 1° - REPAS COMMUNAL

L'Assemblée fixe le repas du personnel et des élus au vendredi 14 janvier 2005 et nomme Elie BERARD et Georges LAURENT pour choisir le menu.

#### 2° - PRODUITS PHYTOSANITAIRES : Dernière collecte gratuite

Une collecte de produits phytosanitaires a eu lieu les 13, 14 et 15 décembre 2004. Durant ces trois jours, les agriculteurs et tous les professionnels utilisant ces produits ont pu déposer leurs produits non utilisables sur 21 points de collecte dans le département ; le plus proche pour la Commune de BENY étant VIRIAT.

#### 3° - CHAMBRE DES METIERS DE L'AIN

Les opérations de ventes de tartes, boudins et autres concurrencent l'activité des professionnels. Dans ce contexte, la Chambre des Métiers nous recommande d'être très vigilants lors de la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public.

#### 4° - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY

Toutes les classes du Canton de Coligny bénéficient de l'intervention musicale par François PUTHET. L'activité a lieu le mardi après-midi pour les classes de BENY.

Le projet de l'école de BENY est basé sur le thème les « danses et musiques de différentes régions de France ».

5° - DEMANDES DE SUBVENTION

Les demandes de subvention seront étudiées lors de l'élaboration du budget primitif 2005.

6° - MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

4 dossiers ont été retenus : 3 médailles de bronze (4 ou 5 enfants) et 1 médaille d'argent (6 ou 7 enfants). Ces médailles seront remises au cours de la cérémonie des vœux le dimanche 9 janvier 2005

7° - SERVICE DE LA POSTE

A noter la nouvelle heure de levée du courrier, soit 16 h à St Etienne du Bois

8° - PERSONNEL COMMUNAL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004,

☞ Mlle Valérie SCHWARTZ est engagée à la commune de BENY sous contrat :  
- en qualité d'agent d'animation pour exercer les fonctions à la garderie périscolaire  
- en qualité d'agent d'entretien pour exercer les fonctions de travaux de ménage à l'école et salles communales

☞ Mme Martine BOUVARD est nommée au grade d'agent d'entretien stagiaire

A partir du 01 janvier 2005, Mlle Valérie SCWARTZ passera stagiaire sur arrêté du Maire et Mme Martine BOUVARD sera nommée titulaire de son poste.